

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-509-1326 du 15/11/2010

### ORGANISATION DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE DANS L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme PUJOL d'ANDREBO (DIEC) - M. BUTTNER (SERJU)

**Le Recteur,**

**Vu** le code de l'éducation (art. D 332-25 et D332-26)

**Arrête :**

**Article 1 :** A compter de la session de juin 2011, l'organisation académique du certificat de formation générale est confiée à l'inspecteur d'académie DSDEN des Bouches-du-Rhône. Il en assurera la présidence du jury.

**Article 2 :** Les services des examens de l'inspection académique des Bouches-du-Rhône constituent « le pôle de gestion académique » du certificat de formation générale,

**Article 3 :** La Secrétaire générale de l'académie et le Secrétaire général de l'inspection académique des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*